

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 29 mai 2012 à 13 h 30 en la salle de réunion (#240) de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Claude Canuel, maire de Matane
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Édifice de La Matanie :
 - 3.1 Suivi des travaux;
 - 3.2 ME-28.rev1
 - 3.3 PM-46 option 2 – révision du montant;
- 4- Demande de la Société d'Action nationale de Matane dans le cadre des journées de la Fête nationale du Québec – contribution financière de 100 \$;
- 5- Campagne de financement pour la restauration du clocher de l'église;
- 6- Résolution numéro 2012-91 de la municipalité de Saint-Ulric – Relocalisation des archives;
- 7- Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent – Assemblée générale annuelle, le 6 juin 2012 à Saint-Alexandre-de-Kamouraska;
- 8- Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie – Assemblée générale annuelle, le 6 juin 2012 à Mont-Louis;
- 9- Programme Rénovillage – Période d'inscriptions pour l'édition 2012-2013;
- 10- Rapports d'inspection de cours d'eau;
- 11- Résolution CA-12-029 de la Corporation de développement de Sainte-Paule – TPI de Sainte-Paule;
- 12- Zoom sur ma région 2012 – Exposition photos;
- 13- CLD de la MRC de Matane :
 - 13.1 Résolution CE-12-04-618 – Demande de changement d'appellation;
 - 13.2 Résolution CE-12-01-555 – Mesure pour atteindre l'équilibre budgétaire;
- 14- Logos MRC et TNO;
- 15- État de situation – dossier Transports;
- 16- Préparation de la journée de réflexion stratégique;
- 17- Période de questions;
- 18- Varia;
- 19- Fermeture de la séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 388-05-12

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Édifice de La Matanie – Suivi des travaux
Les membres du comité sont informés de l'état d'avancement des travaux et des échanges avec les professionnels.

RÉSOLUTION 389-05-12

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – DIRECTIVE DE CHANTIER ME-28.RÉV1
– TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA PLOMBERIE SITUÉE AU SOUS-
SOL DE L'ÉDIFICE DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la directive de chantier ME-28.rév1 en lien notamment avec des travaux électriques requis dans les plafonds des corridors en lien avec les travaux de réparations et de remplacement des tuyaux d'égouts et d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise la directive de chantier ME-28.rév1 et une dépense de l'ordre de 3 285,44 \$ plus les taxes applicables, payable à même le règlement d'emprunt 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 390-05-12

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – PROJET DE MODIFICATION PM-46
OPTION 2 – RÉFECTION DES ENTRÉES SOUCY ET SAINT-PIERRE
DE L'ÉDIFICE DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE l'accès à l'Édifice de La Matanie est difficile pour les personnes handicapées par la rue Soucy en raison de l'espacement des portes;

CONSIDÉRANT QUE les murs-rideaux ont atteint la fin de leur vie utile;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer immédiatement lesdits murs-rideaux, incluant portes et cadres, pour éviter le dédoublement de travaux;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 333-05-12 les membres du Conseil ont autorisé le projet de modification PM-46 option 2 et une dépense de l'ordre de 54 461,63 \$, plus les taxes applicables, conformément au prix soumis par l'entrepreneur général en charge des travaux de réfection et de réaménagement de l'Édifice de La Matanie;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT l'architecte mandaté par la MRC de Matane a révisé la proposition de l'entrepreneur général et que, suite à ses corrections, le prix des travaux a été diminué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de Matane autorise le projet de modification PM-46 option 2 et une dépense de l'ordre de 53 779,63 \$ plus les taxes applicables, payable à même le règlement d'emprunt 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011;

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 333-05-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 391-05-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – DIRECTIVE DE CHANTIER ME-29 – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ENTRÉE D'EAU DE L'ÉDIFICE DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la directive de chantier ME-29;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise la directive de chantier ME-29 et une dépense de l'ordre de 13 560 \$ plus les taxes applicables, payable à même le règlement d'emprunt 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 392-05-12

DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ D'ACTION NATIONALE DE MATANE DANS LE CADRE DES JOURNÉES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 100 \$

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la Société d'Action nationale de Matane dans le cadre des Journées de la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité sont conscient de la possibilité d'une demande similaire en lien avec la Fête du Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à la majorité :

QUE les membres du comité administratif autorisent la participation financière de la MRC de Matane pour un montant de 100 \$ dans le cadre des Journées de la Fête nationale du Québec.

Le préfet appelle le vote.

En faveur – trois (3) voix

Municipalité de Saint-Léandre
Municipalité de Saint-René-de-Matane
Ville de Matane

Contre – une (1) voix

Municipalité de Grosses-Roches

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 393-05-12

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LA RESTAURATION DU
CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-JÉRÔME-DE-MATANE**

CONSIDÉRANT l'invitation à acheter des billets pour le concert d'orgue
bénéfice, le 9 juin 2012 à l'Église Saint-Jérôme, au profit de la campagne de
financement pour la restauration du clocher;

CONSIDÉRANT QU'il reste environ 10 000 \$ pour atteindre l'objectif de
340 000 \$ pour le projet « Restauration du clocher de l'Église Saint-Jérôme-de-
Matane » et que les membres du comité administratif sont d'avis qu'il faut
encourager et soutenir cet effort ultime;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à
l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif déclinent la demande d'achat de billets
pour le concert bénéfice mais autorisent la participation financière de la MRC de
Matane pour un montant de 100 \$ dans le cadre de la campagne de financement
pour la restauration du clocher de l'Église Saint-Jérôme-de-Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 394-05-12

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-91 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
ULRIC – RELOCALISATION DES ARCHIVES**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-91 de la municipalité de Saint-Ulric
demandant à la MRC un local afin d'entreposer les archives de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes similaires ont été faites par les
locataires de l'immeuble pour des espaces de rangement;

CONSIDÉRANT QUE des locaux situés au sous-sol de l'Édifice de La Matanie
sont présentement vacants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à
l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise temporairement le prêt d'espace au sous-sol
dans le local #004;

QUE le comité mandate la direction générale de la MRC de Matane afin qu'elle
prépare un projet d'entente concernant la fourniture de services d'entreposage
avec la municipalité de Saint-Ulric;

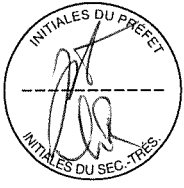
QUE ledit projet d'entente soit soumis à l'attention du comité administratif
lorsque complété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 395-05-12

**CONSEIL DE LA CULTURE DU BAS-SAINT-LAURENT – ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ANNUELLE, LE 6 JUIN 2012 À SAINT-ALEXANDRE-DE-
KAMOURASKA**

CONSIDÉRANT l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle du
Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra à Saint-Alexandre-de-
Kamouraska, le 6 juin 2012;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

DE vérifier d'abord avec le CLD de la MRC de Matane si une personne pourrait se rendre disponible afin de représenter le Conseil de la MRC de Matane lors de l'assemblée générale annuelle du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra à Saint-Alexandre-de-Kamouraska, le 6 juin 2012, et dans la négative, de mandater madame Victoire Marin à assister à l'événement advenant sa disponibilité;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 396-05-12

CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, LE 6 JUIN 2012 À MONT-LOUIS

CONSIDÉRANT l'invitation à l'assemblée générale annuelle du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie qui se tiendra à Mont-Louis, le 6 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE mandater monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à représenter le Conseil de la MRC de Matane lors de l'assemblée générale annuelle du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie qui se tiendra à Mont-Louis, le 6 juin 2012;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 397-05-12

PROGRAMME RÉNOVILLAGE – PÉRIODE D'INSCRIPTIONS POUR L'ÉDITION 2012-2013

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2011-2012 du Programme RénoVillage a permis d'engager la majeure partie des aides financières disponibles (207 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE pour la programmation 2012-2013, le Ministre a confirmé que le montant alloué à la MRC de Matane par la SHQ s'élèvera à 220 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il convient de conserver la période d'inscriptions en été pour encourager l'inscription du plus grand nombre et la réalisation de travaux avant l'hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

DE tenir la période d'inscription du 3 juillet au 20 août 2012;

D'autoriser le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, si la participation est insuffisante, à organiser et déterminer les dates d'une deuxième période d'inscriptions à l'hiver 2012-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 398-05-12

RAPPORTS D'INSPECTION DE COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE l'inspection d'un cours d'eau a été réalisée le 5 mai 2012 à Saint-Jean-de-Cherbourg suite au signalement de la présence de castors;

CONSIDÉRANT QUE l'obstruction est localisée en bordure d'un chemin délimitant les terres publiques intramunicipales, dont la gestion est déléguée à la MRC de Matane, et un lot privé (lot numéro C-1-P);

CONSIDÉRANT QUE le répondant local de la municipalité peut procéder au retrait de cette obstruction car elle ne nécessite pas de travaux dans la rive ou le littoral du cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif recommande le partage des frais liés au retrait de l'obstruction, à parts égales, entre la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg et le Fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des ressources et des terres forestières de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 399-05-12

ZOOM SUR MA RÉGION 2012 – EXPOSITION PHOTOS

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la demande d'Espace F concernant l'exposition des photos des gagnants de *Zoom sur ma région 2012*;

CONSIDÉRANT la soumission pour l'impression, le laminage et l'installation de huit (8) photos, format 24x30, au montant total de 570 \$;

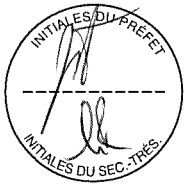
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise une dépense de plus ou moins 200 \$ et mandate la directrice générale et le directeur général adjoint à décider du meilleur emplacement dans l'Édifice de La Matanie pour l'exposition des photos des gagnants de *Zoom sur ma région 2012*, lesquelles devront être de plus petites dimensions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres du comité discutent des résolutions du CLD, il est convenu de demander des informations additionnelles en lien avec la CE-12-01-555 et d'amorcer la démarche pour le changement de nom en juin 2012.

PÉRIODE DE QUESTION



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

VARIA

RÉSOLUTION 400-05-12

**COMITÉ ZIP (ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE) DU SUD-DE-
L'ESTUAIRE – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, LE 7 JUIN 2012
À SAINTE-FLAVIE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 377-05-12 désignant monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, afin de représenter la MRC de Matane au sein du conseil d'administration du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire;

CONSIDÉRANT l'invitation à l'assemblée générale annuelle du Comité ZIP qui se tiendra à Sainte-Flavie, le 7 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

DE mandater monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à représenter le Conseil de la MRC de Matane lors de l'assemblée générale annuelle du Comité ZIP qui se tiendra à Sainte-Flavie, le 7 juin 2012;


D'autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


RÉSOLUTION 401-05-12

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

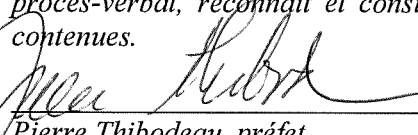


Pierre Thibodeau
Préfet



Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.



Pierre Thibodeau, préfet